



Transmission de cabinet liberal acitivité paramédicale

Par Visiteur

Mon epouse exerce une activité liberale paramedicale (orthophoniste)et elle envisage de prendre sa retraite.

Je voudrai savoir ce qu'elle peut demander à une jeune orthophoniste pour le rachat de son cabinet et si celle-ci peut deduire la somme versée pour ses impots

Par Visiteur

Cher monsieur,

orthophoniste)et elle envisage de prendre sa retraite.

Je voudrai savoir ce qu'elle peut demander à une jeune orthophoniste pour le rachat de son cabinet

Je suis désolé mais je ne vois pas comment je peux déterminer la valeur d'une clientèle, sans établir une expertise poussée du cabinet de votre épouse..Cela dépend de son Chiffre d'affaire, associé au fait qu'une clientèle d'orthophoniste est très volatile.

Mais d'une manière générale, les prix sont compris entre 5 000 et 15 000 euros.

et si celle-ci peut deduire la somme versée pour ses impots

L'acquéreur ne peut déduire de son impôt que les intérêts d'emprunt s'il y en a eu. En revanche, il ne peut pas déduire le capital qui a servi à l'acquisition. Votre femme, quant à elle, sera imposée au titre des plus values, soit à un taux de 28,1%.

Très cordialement.